

CONDITIONS GENERALES DE VENTE DE LA SOCIETE OUTILMETAL SAS

Applicables au 1er mai 2015

1 - GENERALITES

Sauf stipulation contraire expresse de notre part, nos ventes sont toujours conclues aux conditions générales spécifiées ci-dessous et qui s'opposent à toutes les conditions pouvant figurer sur les documents commerciaux de nos co-contractants.

Le contrat de vente, même en cas de vis ou d'offre préalable, n'est parfait que sous la réserve d'acceptation express, par le vendeur, de la commande de l'acheteur.

Le droit français est le seul applicable à nos conditions générales.

2 – ETUDES

Les Etudes et recommandations faites gratuitement sont données à titre purement indicatif.

Elles n'engagent en aucune façon la responsabilité de la société.

Elles ne constituent pas un élément d'exécution du contrat de vente, et il appartient à l'acheteur, sous sa propre responsabilité, de les contrôler et vérifier qu'elles tiennent compte des règles générales applicables et de ses conditions particulières d'emploi. Le choix de la fourniture (de ses caractéristiques, de sa qualité...) incombe exclusivement à l'acheteur, notre société n'étant pas en mesure d'apprécier ou de juger de l'opportunité du choix de l'acquéreur.

Les renseignements (descriptifs, dimensions, poids, visuels etc.) portés sur les catalogues, prospectus, publicités et autres documents commerciaux ou sur notre site internet ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne peuvent nous engager.

Le choix de la fourniture (de ses caractéristiques, de sa qualité...) incombe exclusivement à l'acheteur, notre société n'étant pas en mesure d'apprécier ou de juger de l'opportunité du choix de l'acquéreur.

3 – LIVRAISON ET PRIX

Les marchandises sont toujours réputées vendues départ usine et voyagent aux risques et périls de l'acheteur, même si le prix peut être établi FRANCO.

Les prix s'entendent en euros HORS TAXES départ notre usine.

A ce titre l'acheteur s'engage à souscrire un contrat d'assurance garantissant les risques et périls pouvant survenir à la marchandise vendue.

Nos fournitures sont toujours faites avec les tolérances d'usage sur les quantités demandées.

L'acheteur s'obligeant en tout état de cause à payer le prix correspondant à la quantité livrée.

Les retards de livraison, défauts de matière ainsi que les écarts de dimension constatés ne peuvent en aucun cas justifier l'annulation de la commande.

Le vendeur ne s'obligeant dans les cas visés ci-dessus et après examen contradictoire qu'au remplacement pur et simple des produits concernés qui devront être restitués au vendeur sans frais.

Les opérations de découpe peuvent entraîner des déformations ayant des incidences sur l'état de surface, la planéité ou la flèche.

Les tolérances prévues par les normes AFNOR ne se rapportent qu'aux seuls produits standards, les exigences particulières en la matière doivent faire l'objet de demandes spécifiques complètes (ex : cahier des charges, normes etc...) au plus tard à la commande.

Le vendeur est libéré de plein droit de tout engagement relatif aux délais de livraison si les conditions de paiement n'ont pas été observées par l'acheteur, ou en présence d'un cas de force majeure ou d'événements tels que le lock-out, grève, épidémie, guerre, réquisition, incendie, inondation, accident d'outillage ou retard dans les transports ou toute autre cause amenant un chômage partiel ou total pour le vendeur ou ses fournisseurs.

Quelles que soient les modalités de la vente, les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire, à charge pour celui-ci de prendre les précautions et assurances nécessaires et de recourir s'il y a lieu contre les transporteurs, dans les conditions et délais prévus par la loi et réglementation en vigueur.

De convention expresse, le chargement et déchargement à notre usine comme sur le lieu de livraison est assuré sous la responsabilité exclusive de l'acheteur, quelle que soit la participation apportée à ces opérations par nos préparateurs.

4 – CONDITIONS DE REGLEMENT

Sauf stipulations particulières acceptées par le vendeur, les marchandises sont payables au siège social du vendeur, 100% à la commande par chèque de banque, carte bancaire ou virement.

En application de la loi 92-1442 du 31.12.1992, tout retard de paiement par rapport aux dates contractuelles donnera lieu, de plein droit, à une pénalité de retard calculée par application aux sommes restant dues d'un taux d'intérêt égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal majoré de 6 points, sans que cette pénalité nuise à l'exigibilité de la dette.

De surcroît, toute commande facturée demeurée impayée après une mise en demeure préalable, entraînera l'obligation pour l'acheteur de rembourser outre la dette initiale, les pénalités de retard, tous les frais exposés par le vendeur nécessités par la négligence de l'acheteur tels que : frais de banque, protêt, timbre, frais d'huissier. L'acheteur défaillant pourra par ailleurs se voir réclamer une indemnité égale à 20% de la valeur des sommes restant dues avec minimum forfaitaire de 150€.

Les effets reçus en paiement sont acceptés par nous sans aucune garantie ni responsabilité pour les effets irréguliers ou protestés malgré la mention « SANS FRAIS », de même que pour défaut de protêt dans les délais légaux.

En cas d'annulation de commande ou de rupture de contrat par la faute de l'acheteur, le vendeur est fondé à réclamer de plein droit à titre de dommages intérêts, 15% de la valeur de la commande ou du contrat annulé, sauf si le vendeur peut établir que les dommages subis sont supérieurs à cette valeur.

5 – CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE

Conformément à la loi 80-335 du 12.05.1985, il est expressément entendu que les marchandises livrées restent notre propriété absolue et intégrale jusqu'à leur complet paiement.

L'acheteur n'est autorisé à transformer, revendre ou intégrer nos marchandises que si celles-ci sont intégralement payées.

En cas de violation de ladite clause, l'acheteur s'expose à des poursuites judiciaires de la part du vendeur.

6 – GARANTIE - RESPONSABILITE

Nous ne fournissons aucune garantie en ce qui concerne l'aptitude des produits à atteindre les objectifs que l'acheteur s'est fixés en l'absence de validation préalable et par écrit par nos soins de ces objectifs et d'un cahier des charges technique communiqué par l'acheteur.

En cas de défaut de qualité ou de conformité d'un produit, dûment constaté par nous-mêmes, notre garantie se limite au remplacement pur et simple du produit qui est confirmé défectueux (ou, lorsque le remplacement est impossible, au remboursement de son prix).

Cette garantie exclut toute éventuelle indemnisation de dommages quels qu'ils soient et pour quelque cause que ce soit à l'égard de l'acheteur ou son personnel ou encore tout tiers du fait de la défectuosité.

La durée de notre garantie est égale à celle qui nous est accordée par le fabricant ou fournisseur du produit.

Cependant, en cas de vice apparent d'un produit ou de perte constatée lors de la réception par l'acheteur, notre garantie se limite à la mise en jeu de la responsabilité du transporteur si affrété par nos soins, et ne s'exerce qu'à condition que l'acheteur émette sur-le-champ des réserves précises et complètes sur le titre de transport, qu'il notifie par acte extrajudiciaire ou lettre recommandée à sa charge dans un délai de trois jours à compter de la réception des réserves motivées à l'encontre du transporteur, et qu'il nous fasse part de sa réclamation dans un délai de huit jours à compter de la réception.

De même, en cas d'enlèvement en magasin ou de livraison par nos soins, tout vice apparent ou toute différence de quantité par rapport à la commande doit être relevé immédiatement par l'acheteur et entraîner :

- Soit un refus intégral d'enlèvement ou de livraison pour les produits viciés
- Soit l'émission de réserves précises et complètes sur le bon d'enlèvement ou de livraison, confirmées par une réclamation écrite dans un délai de huit jours, pour toute contestation sur la quantité

A défaut, la délivrance des produits est réputée conforme à la commande et aucune réclamation ultérieure de l'acheteur ne sera admise.

En cas d'enlèvement ou de livraison d'un produit sans défaut mais non conforme à celui commandé, notre garantie se limite également au remplacement pur et simple du produit par un produit conforme, et ne s'exerce qu'à condition que l'acheteur nous restitue le produit non conforme dans l'état exact où il a été livré et qu'il nous adresse sa réclamation dans un délai de huit jours à compter de la réception.

Perdent le bénéfice de la garantie, les produits modifiés, découpés, dégradés lors de stockage chez l'acheteur, endommagés par l'acheteur, son transporteur ou par un tiers, les produits qui ne sont pas utilisés conformément à leur destination et ceux qui auront été utilisés en méconnaissance des recommandations et/ou conseils d'utilisation du fabricant.

En cas de mise en jeu de la garantie impliquant le remplacement de produits, ceux-ci doivent être retournés par l'acheteur à ses frais à notre magasin, suivant

L'INCOTERM « Rendu Droits Acquittés » (dans sa dernière version en vigueur lors du retour).

Nous n'avons aucune obligation ou responsabilité pour toute perte de chance, d'usage, de revenus ou de profits, manque à gagner ou tous autres dommages directs ou indirects relatifs à toute non-conformité ou défaut des produits.

En cas de reprise de marchandises à la demande expresse du client sans défaut du produit ou erreur de livraison de notre part, un forfait de reprise marchandises sera systématiquement appliqué, sous réserve de parfait état de revente.

Le montant de ce forfait sera communiqué à l'acheteur sur simple demande.

Les marchandises commandées spécialement pour le client et/ou non tenues en stock par notre société ne seront en aucun cas reprises.

En cas de réclamation justifiée et expressément acceptée par la société, il pourra être établi un avoir au client à déduire sur ses prochaines factures, d'une validité d'une année.